

## **COMITE SYNDICAL**

**Syndicat mixte  
pour le schéma de cohérence territoriale  
de la région de Strasbourg**

## **COMPTE-RENDU**

**Séance du 8 octobre 2001  
à SCHWINDRATZHEIM**

## **Etaient présents lors du comité syndical**

---

- Monsieur **Adrien BERTHIER**
- Monsieur **Henri BRONNER**, suppléant de Monsieur Jacques LEDIG
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, suppléant de Monsieur Daniel HOEFFEL
- Madame **Marie-Dominique DREYSSE**, suppléante de Madame Catherine TRAUTMANN
- Monsieur **Eddie ERB**, suppléant de Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Bernard FREUND**
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, suppléant de Monsieur Pascal MANGIN
- Monsieur **Roland GOETZ**
- Monsieur **Robert GRAND**
- Monsieur **Charles GROSSKOST**, suppléant de Monsieur Antoine SCHALL
- Monsieur **Robert GROSSMANN**, Président du Syndicat Mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**
- Monsieur **Gérard HAMM**, suppléant de Madame Danielle MEYER-TRABER
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, Vice-Président du Syndicat Mixte
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**
- Monsieur **Bernard INGWILLER**
- Madame **Fabienne KELLER**
- Monsieur **Claude KERN**
- Monsieur **René LACOGNE**
- Monsieur **Jacques LEDIG**
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, suppléant de Monsieur Théo SCHNEE
- Madame **Frédérique LOUTREL**, suppléante de Monsieur André REICHARDT

- Monsieur **Alfred MAECHLING**
- Madame **Danièle MEYER**, Vice-Présidente du Syndicat Mixte
- Madame **Annick de MONTGOLFIER**
- Monsieur **Xavier MULLER**
- Madame **Albertine NUSS**
- Monsieur **Gérard OBER**, suppléant de Monsieur Bernard INGWILLER
- Monsieur **Roland RIES**
- Madame **Sophie ROHFRITSCH**
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, suppléant de Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Monsieur **Antoine SCHALL**
- Monsieur **Pierre SCHLOSSER**
- Monsieur **Jean-Claude SCHMITT**
- Monsieur **Paul SCHMITT**, suppléant de Monsieur Alfred MULLER
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Monsieur **Justin VOGEL**
- Monsieur **Rémy WILLMANN**
- Monsieur **Etienne WOLF**, Vice-Président du Syndicat Mixte
- Monsieur **René WUNENBURGER**
  
- Monsieur **Alain FIEGEL**, Trésorerie
- Monsieur **Joël FABERT**, Directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel MESSELIS**, A.D.E.U.S.
- Madame **Colette KOENIG**, A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel REVERDY**, Directeur du Syndicat Mixte
- Madame **Nathalie LOEFFLER**, Assistante
- Mademoiselle **Carole ARSAC**, Assistante

Après que Roland GOETZ, maire de Schwindratzheim ait souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres du comité syndical, et ait rappelé brièvement l'historique de Schwindtrazheim, Robert GROSSMANN, président du Syndicat mixte, prend la parole et évoque le projet « SCOT », avant d'aborder le contenu de la réunion.

- Le Scot est un projet complexe, les sujets traités sont vastes.
- La condition de réussite n°1 du projet est l'implication des élus.
- Une des priorités consiste à connaître les attentes des élus, leurs préoccupations.
- Enfin l'accent est mis sur la concertation. En effet rien ne pourra être envisagé sans les habitants (600 000 sur la seule rive gauche du Rhin). C'est avec les représentants du monde économique et associatif, avec les collectivités publiques associées que la concertation doit être conduite pour arrêter le projet de Scot en 2003, le soumettre à l'enquête publique en 2004 et l'approuver début 2005.

Voilà le cadre de travail auquel il faut rajouter le volet transfrontalier. Le projet qui visait à produire les « études préalables à la réalisation d'un livre blanc de l'agglomération transfrontalière de Strasbourg/Ortenau » est maintenant terminé et deux documents sont distribués aux membres du comité syndical : un CD Rom qui rassemble l'ensemble des études ainsi que le magazine numéro 4 du syndicat mixte consacré intégralement à ces études transfrontalières.

#### **La rencontre se déroule en deux temps :**

- **La première partie de la réunion est réservée au vote du budget supplémentaire 2001 ainsi qu'au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2002.**

Pour le vote du budget supplémentaire, il s'agit de délibérer sur une proposition consistant principalement à reporter l'excédent du compte administratif 2000 sur le budget.

La délibération distribuée en séance, et qui remplace le projet envoyé précédemment aux membres du comité syndical, est mise aux voix.

*Le Comité Syndical*

*sur proposition du Président*

*après en avoir délibéré,*

#### ***\*décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2001 du budget principal***

*soit 1 481 778,39 Frs  
225 895,66 €*

*- au besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2001*

*soit 334 987,56 Frs  
51 068,52 €*

*- au financement des dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire 2001*

*pour un montant de 1 146 790,83 Frs  
174 827,13 €*

\*arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2001 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

*I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT*

*DEPENSES*  
*Chapitres*

<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>1096 790,83 Frs</i>	<b><i>167 204,68 €</i></b>
<i>68 Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<i>-6 340,12 Frs</i>	<b><i>- 966,55 €</i></b>
<i>023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>6340,12 Frs</i>	<b><i>966,55 €</i></b>
		<hr/>
	<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>1096 790,83 Frs</i></b>
		<b><i>167 204,68 €</i></b>

*RECETTES*  
*Chapitres*

<i>002 Résultat reporté</i>	<i>1146 790,83 Frs</i>	<b><i>174 827,13 €</i></b>
<i>7473 Département</i>	<i>-50 000,00 Frs</i>	<b><i>-7 622,45 €</i></b>
		<hr/>
	<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>1096 790,83 Frs</i></b>
		<b><i>167 204,68 €</i></b>

*II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT*

*DEPENSES*  
*Chapitres*

<i>001 Résultat d'investissement reporté</i>	<i>334687,56 Frs</i>	<b><i>51 068,52 €</i></b>
		<hr/>
	<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>334687,56 Frs</i></b>
		<b><i>51 068,52 €</i></b>

*RECETTES*  
*Chapitres*

<i>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>334687,56 Frs</i>	<b><i>51 068,52 €</i></b>
<i>28 Amortissement des immobilisations</i>	<i>-6 340,12 Frs</i>	<b><i>-966,55 €</i></b>
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>6 340,12 Frs</i>	<b><i>966,55 €</i></b>
		<hr/>
	<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>334687,56 Frs</i></b>
		<b><i>51 068,52 €</i></b>

## **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Concernant le débat d'orientations budgétaires, les principales idées à retenir sont :

- Le projet s'étale sur les années 1999 à 2005.
- Pendant les années 2001, 2002 et 2003 les efforts sont concentrés sur les études et pour les années 2002, 2003 et 2004 il faudra en plus gérer le coût lié à la concertation.
- Le budget primitif 2001, qui était d'environ 4,8 MF, a permis de produire des études auxquelles un peu plus de la moitié du budget a été consacrée, soit 2,55 MF.
- Il est souhaité que les dépenses n'augmentent pas même si il est avéré que certaines recettes (de la Région Alsace notamment) vont diminuer. C'est donc aux collectivités et aux communes membres du syndicat mixte d'équilibrer ces recettes en augmentant modérément leur participation.
- Le budget ne peut s'équilibrer qu'avec les apports du projet INTERREG III qui aura été discuté le 12 octobre 2001.
- Enfin, il est souligné que la concertation qui sera mise en place, et sur laquelle le prochain comité syndical délibérera, aura un coût proportionnel au niveau qu'on voudra bien lui donner.

Un court débat s'engage, sur la base des éléments rapportés par Monsieur GROSSMANN et formalisés dans le rapport au comité syndical.

Le budget primitif 2002 du Syndicat mixte pourra être préparé sur ces bases.

Le dernier point concerne le changement de nom du Syndicat mixte. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) incite à ne plus utiliser le terme « schéma directeur », celui-ci ayant été remplacé par celui de « schéma de cohérence territoriale ». Le syndicat prend désormais le nom de : « Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg » sans que les statuts ne soient modifiés.

De plus le terme de « **Scoters** » sera utilisé pour identifier le projet : « le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg ».

- Pour la deuxième partie de la rencontre, les représentants des « personnes publiques associées » aux travaux du Scoters sont accueillis.**

Après un bref rappel, par l'ADEUS, des études déjà entreprises, un point sur la poursuite des études est proposé (cf documents joints à ce compte rendu).

Jusqu'à présent le travail a été effectué de manière thématique, à l'intérieur des 5 commissions (mobilité/transport, habitat, économie, environnement, coopérations). Il est proposé de s'attacher maintenant à des problèmes plus transversaux, comme par exemple :

- l'attractivité de nos territoires,
- la métropolisation de notre région,
- le paysage naturel et urbain,
- les grands équipements dont a besoin notre aire urbaine
- le suivi et la réalisation du Scoters, pour que ce que nous allons planifier ait une chance d'être réalisé un jour.

Par ailleurs il est souhaitable de donner une dimension plus territorialisée à la réflexion afin de se structurer autour de territoires plus réduits, qui pourraient devenir ultérieurement autant de schémas de secteur.

Mais cette réflexion doit encore mûrir, et une prochaine réunion du Bureau sera proposée à cet effet.

Il est envisagé également d'organiser l'écoute des maires et des élus. Ce travail se découpera en trois temps :

1. La mise au point d'une grille d'identification des attentes et des questions des maires et élus, avec l'aide d'un petit groupe de travail constitué de 5 ou 6 volontaires pour accompagner cette réflexion (participeront à la démarche : Paul ADAM, Eddie ERB, Claude KERN, René LACOGNE, Sophie ROHFRITSCH ainsi que René WUNENBURGER).
2. Un test de la grille sera effectué par téléphone, après envoi préalable du courrier, auprès de 8 autres maires. Les résultats du test permettront alors de finaliser le support d'écoute.
3. Enfin, l'envoi du document sera finalisé aux 141 maires et aux autres élus du Comité syndical vers la fin novembre.

Les conclusions de cette écoute marqueront la fin de notre étape d'état des lieux. Elles permettront de préparer le lancement de l'étape suivante, l'étape de diagnostic, en prenant en compte au plus près les préoccupations des élus.

Une restitution de ces travaux est prévue avec tous les maires des communes au début de l'année 2002, après validation des conclusions par le comité syndical.

La réunion se termine autour d'un verre, qui permet aux nouveaux membres du comité syndical de mieux se connaître. Un « trombinoscope » sera d'ailleurs prochainement édité à cet effet.

Le Président,

**Robert GROSSMANN**

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- présentation de l'ADEUS : poursuite des études
- organisation de la phase « d'écoute » des élus
- planche photos de la réunion